

Feuille de route pour l'étude des projets 2019-2020 par le sgec, le cneap et l'ugsel

La Fnogec et ses partenaires étudient les projets 2019-2020 de certains territoires :

Départements	qui	région
4	a-baril@fnogec.org	FR-PACProvence-Alpes-Côte d'Azur
5	a-baril@fnogec.org	FR-PACProvence-Alpes-Côte d'Azur
6	a-baril@fnogec.org	FR-PACProvence-Alpes-Côte d'Azur
13	a-baril@fnogec.org	FR-PACProvence-Alpes-Côte d'Azur
83	a-baril@fnogec.org	FR-PACProvence-Alpes-Côte d'Azur
84	a-baril@fnogec.org	FR-PACProvence-Alpes-Côte d'Azur
2	b.ducouedic@fnogec.org	FR-HDFHauts-de-France
59	b.ducouedic@fnogec.org	FR-HDFHauts-de-France
60	b.ducouedic@fnogec.org	FR-HDFHauts-de-France
62	b.ducouedic@fnogec.org	FR-HDFHauts-de-France
80	b.ducouedic@fnogec.org	FR-HDFHauts-de-France
8	c-dalichoux@enseignement-catholique.fr	FR-GESGrand Est
10	c-dalichoux@enseignement-catholique.fr	FR-GESGrand Est
51	c-dalichoux@enseignement-catholique.fr	FR-GESGrand Est
52	c-dalichoux@enseignement-catholique.fr	FR-GESGrand Est
85	c-dalichoux@enseignement-catholique.fr	FR-PDLPays de la Loire
971	c-dalichoux@enseignement-catholique.fr	FR-GP Guadeloupe
972	c-dalichoux@enseignement-catholique.fr	FR-MQ La martinique
973	c-dalichoux@enseignement-catholique.fr	FR-GF Guyane
974	c-dalichoux@enseignement-catholique.fr	FR-RE Réunion
975	c-dalichoux@enseignement-catholique.fr	SAINT PIERRE ET MIQUELON
976	c-dalichoux@enseignement-catholique.fr	FR-YT MAYOTTE
2A	c-dalichoux@enseignement-catholique.fr	FR-CORCorse
2B	c-dalichoux@enseignement-catholique.fr	FR-CORCorse
25	p-brault@ugsel.org	FR-BFCBourgogne-Franche-Comté
39	p-brault@ugsel.org	FR-BFCBourgogne-Franche-Comté
70	p-brault@ugsel.org	FR-BFCBourgogne-Franche-Comté
90	p-brault@ugsel.org	FR-BFCBourgogne-Franche-Comté

Les établissements agricoles et ceux qui demandent des VIR seront traités par marie christine : marie-christine.dale@cneap.fr

I. L'étude des projets 2019-2020 par la Fnogec et ses partenaires

1. Les formulaires arrivent automatiquement dans les boites mail figurant dans le tableau grâce à un paramétrage automatique sur les départements
2. Chacun prend la main sur ce formulaire pour l'étudier :
 - ☞ Cliquer sur EDIT SUBMISSION en bas du formulaire et reprendre la main sur le formulaire
3. imprimer le formulaire OU le visualiser à l'écran pour l'étudier
4. Prendre la décision et la porter dans le formulaire, sans oublier d' « ENREGISTRER » :

- **le nombre de volontaire permis** pour l'établissement dans la zone :



ZONE RESERVEE
FNOGEC-URO-UDO

- OP 0 : 0 volontaire permis
- OP 1 : 1 volontaire permis
- OP 2 : 2 volontaires permis

- **le motif de refus pour chaque projet ou le OK :**

AM : mission trop ambitieuse : risque de difficulté pour le jeune
CO : à voir en commission – à déterminer - ou échanges par mail
DE : mission pas assez développée
DO : doublon si la mission a été déposée plusieurs fois par erreur
ES : ne correspond pas à l'esprit du SC
FL : mission trop floue
ID : mission identique à l'année passée
PL : mission mélange plusieurs axes, sans cohérence
PR : priorité donnée à l'autre projet
SA : similitudes avec du salariat (tâches ou champ lexical)
ST : mission pas assez structurée (pas claire, fourretout)

VA : valide = ok

AU : en plus du motif de refus, indiquer une note de 1 à 5 pour les réponses négatives qu'il faudrait éventuellement retravaillées / 1 étant la meilleure note, 5 correspondant à un refus catégorique

Un seul refus principal doit être identifié et saisi dans le formulaire.

☞ « ENREGISTRER »

II. **Date limite de dépôt des projets pour tous les établissements : 17/05**

III. **Date limite de saisie des réponses (notamment positives) par les udo-uro et le fnogec : 31/05**

- Les réponses positives seront transmises aux établissements par Armelle, **au fil de l'eau**
- Les réponses négatives ne seront pas transmises au fil de l'eau, afin de pouvoir revenir sur les dossiers, si le nombre de réponses positives s'avérait insuffisant, en s'aidant des notes attribuées de 1 à 5 (voir plus haut)
L'ensemble des réponses devra être saisi dans jotform et envoyé au plus tard le 31/05.
- Armelle regarde en temps réel le nombre total de projets acceptés et revient si nécessaire vers les udo-uro pour faire du repêchage de façon urgente. Armelle fera le repêchage de nos dossiers de façon urgente, **afin d'avoir environ 1000 projets acceptés**
- Pas de quota de volontaires acceptés, étant entendu que l'enregistrement des dossiers des volontaires recrutés se fera par ordre d'arrivée. Ce qui signifie que les places ne sont pas réservées, quand bien même les projets et le nombre de volontaires souhaités seraient validés.

IV. **Réunion à déterminer pour nous, après le 17/05 pour l'étude spécifique de nos projets + remontées globales des statistiques des projets**

V. **Entre le 3 et le 7 juin, centralisation par Armelle des décisions de tous les territoires et éventuellement dernières consignes pour repêcher des dossiers, afin d'avoir environ 1000 projets acceptés**

Les conditions de mise en œuvre d'une mission de SC, dans l'Enseignement catholique

[Le calendrier de recrutement, la date de début](#)

Les missions peuvent débuter en septembre, octobre ou novembre 2019, en fonction d'un calendrier et d'un quota précis à respecter.

- 610 contrats de volontaires débuteront :
 - En septembre : 150 contrats d'une durée de 8 mois
 - En octobre : 250 contrats d'une durée de 8 mois
 - En novembre : 190 contrats d'une durée de 8 mois
 - En janvier : 20 contrats d'une durée de 6 mois
- Nous laissons aux udo-uro la possibilité de faire débuter les missions en septembre.

[Quelques nouveautés](#)

- 2 volontaires au maximum par structure d'accueil et non 3
- Grille d'auto-évaluation de projet à utiliser par les établissements
- Formulaire simplifié, quelques zones nouvelles
- Axe "solidarité" : nous proposons une mission « ambassadeur de l'accessibilité et sensibilisation à l'accueil des porteurs d'handicap » à adapter.

[Notes complètes mis à disposition des établissements :](#)

[Toutes les étapes cliquer ici](#)

[Concevoir un projet cliquer ici](#)

Pour les établissements, ces 2 notes sont accessibles via des liens dans la note officielle